

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 04**Excusé : 01**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 28*

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h39) - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie- M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien– M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : - M. BLANC Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. CALMET Pierre – Mme MONTAGNY donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan

Excusé : M. CLAVE Denis

Absent :

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien

**8.2 NOTE DE SYNTHÈSE PORTANT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE  
GESTION DES GITES COMMUNAUX**

PJ : Maquette budgétaire gites communaux

L'équilibre du budget primitif 2024 s'établit comme suit :

● **Section d'exploitation : 147 140, 49 €**

● **Section d'investissement : 78 345, 92 €**

1- **L'exploitation** :

● Les recettes:

Elles correspondent :

- au résultat de la section d'exploitation reporté pour 103 640, 49 € ;
- à la location saisonnière des 3 gîtes (locations + taxe de séjour) : 35 500 € ;
- à la vente du vin de l'Ermitage pour 8 000 €.

● Les dépenses :

Elles correspondent notamment :

- au remboursement des frais de personnel pris en charge par le budget communal ;
- aux charges à caractère général et notamment les frais de maintenance, d'entretien, les fluides, paiement de la taxe de séjour, petits équipements divers ;

- aux frais de transport et de mise en bouteille du vin ;
- aux dotations aux amortissements ;
- au virement à la section d'investissement pour 68 590, 49 €.

2- **L'investissement :**

• Les recettes:

- Les recettes correspondent au virement de section, aux encaissements de cautions ainsi qu'aux dotations aux amortissements.

• Les dépenses :

Elles correspondent aux dépenses d'investissement nécessaires à la location des gîtes (mobiliers, travaux d'aménagement divers) et au remboursement des cautions.

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2024**

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
011	Charges à caractère général	51 250 €	70 +	Produits des services du domaine et ventes diverses	43 500 €
012	Charges de personnel et assimilés	20 000 €			
014	Atténuations de produits	3 000 €			
67	Charges exceptionnelles	2 500 €	002	Résultat d'exploitation reporté	103 640, 49 €
042	Opérations d'ordre	1 800 €			
023	Virement à la section d'exploitation	68 590,49 €			
<b>Total dépenses</b>		<b>147 140, 49 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>147 140, 49 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Déficit reporté	-	001	Résultat reporté	2 955, 43 €
20 2135	Installations, agencements	38 345, 92 €	040	Opérations d'ordre	1 800 €
20 2184	Mobiliers	15 000 €			

<b>20 – 2188</b>	Autres immobilisations	20 000 €	<b>021</b>	Virement de la section d'exploitation	68 590,49 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000 €	<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000 €
<b>Total dépenses</b>		<b>78 345, 92 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>78 345, 92 €</b>

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le budget annexe des gites communaux.

**DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M.CALMET ET M. LE PEN SE SONT ABSETNUS**

D'approuver le budget primitif 2024 des gites communaux

De dire que le présent budget est voté au niveau de chaque chapitre.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**